



# MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE

DU FLÉTAN DU GROENLAND

AU QUÉBEC

Québec 

Ce document a été réalisé par  
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la :

**Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture**  
**Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales**  
**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3386

Télécopieur : 418 380-2182

Internet : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

Courriel : [dappa@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:dappa@mapaq.gouv.qc.ca)

#### **Réalisation**

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales  
*Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture*  
Jean-Michel Poulin

#### **Collaboration à la réalisation et à la révision**

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales  
*Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture*  
Denis Desrosiers  
Françoise Nicol  
Rabia Sow

#### **Révision linguistique**

Sylvie Émond (L'Espace-mots)

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-71743-0 (version pdf)

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	III
LISTE DES FIGURES .....	IV
AVANT-PROPOS .....	VI
<b>1. LA CAPTURE.....</b>	<b>1</b>
1.1 LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE .....	1
1.2 LA GESTION DE LA PÊCHE .....	1
1.2.1 <i>La compétence gouvernementale</i> .....	1
1.2.2 <i>Les mesures de gestion et l'état des stocks</i> .....	2
1.2.3 <i>Les zones de pêche et les contingents</i> .....	4
1.3 LES DÉBARQUEMENTS .....	6
1.3.1 <i>Les débarquements dans l'est du Canada</i> .....	6
1.3.2 <i>Les débarquements dans le golfe du Saint-Laurent</i> .....	6
1.3.3 <i>Les débarquements au Québec</i> .....	7
1.4 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PÊCHE AU QUÉBEC.....	9
1.4.1 <i>Les débarquements par type de flottille</i> .....	12
<b>2. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES.....</b>	<b>13</b>
2.1 LA RÉGLEMENTATION .....	13
2.2 LES ACHETEURS .....	14
2.2.1 <i>Les usines autorisées</i> .....	15
2.3 LES EXPÉDITIONS DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC MARITIME .....	15
2.3.1 <i>Les produits issus de la transformation du flétan du Groenland</i> .....	17
2.4 L'ÉVOLUTION DES PRIX .....	19
2.5 LES VENTES DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION .....	19
<b>3. LA MISE EN MARCHÉ DU FLÉTAN DU GROENLAND .....</b>	<b>21</b>
3.1 LA STRUCTURE DE LA MISE EN MARCHÉ.....	21
3.2 LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE FLÉTAN DU GROENLAND DU QUÉBEC .....	22
<b>4. L'OFFRE MONDIALE ET LES MARCHÉS.....</b>	<b>23</b>
4.1 LES CAPTURES MONDIALES.....	23
4.2 LES MARCHÉS .....	23
4.2.1 <i>Le marché canadien</i> .....	24
<i>La consommation de poissons et fruits de mer</i> .....	24
<i>Les dépenses alimentaires</i> .....	25
4.2.2 <i>Les exportations et les importations</i> .....	25
4.2.3 <i>Le marché des États-Unis</i> .....	26
<b>5. LES PERSPECTIVES.....</b>	<b>28</b>
5.1 LE SECTEUR DE LA CAPTURE .....	28
5.2 LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION.....	29
5.3 LA COMMERCIALISATION.....	31
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>33</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Évolution du contingent de flétan du Groenland (4rts), 1998 à 2013.....	5
Tableau 2 :	Débarquements des principales espèces marines au Québec en 2012 et 2013 .....	9
Tableau 3 :	Nombre de pêcheurs ayant enregistré au moins un débarquement de flétan du Groenland au Québec, des années 2009 à 2013 .....	9
Tableau 4 :	Débarquements de flétan du Groenland effectués par les pêcheurs québécois actifs, des années 2011 à 2013 .....	10
Tableau 5 :	Quantité et valeur moyennes des débarquements de flétan du Groenland en fonction de la fourchette de valeur, en 2013 .....	11
Tableau 6 :	Principaux acheteurs des débarquements de flétan du Groenland dans le Québec maritime, en 2011 et 2012 .....	15
Tableau 7 :	Valeur des expéditions et des débarquements de flétan du Groenland selon les régions du Québec maritime, en 2012 .....	16
Tableau 8 :	Consommation apparente de poissons et fruits de mer au Canada, par personne, des années 2006 à 2013 .....	24
Tableau 9 :	Production de filets frais et congelés aux états-unis pour certaines espèces de poissons en 2011 et 2012 .....	27
Tableau 10 :	Consommation de poissons et fruits de mer aux États-Unis, des années 2002 à 2012 .....	27
Tableau 11 :	Teneur en acides gras oméga-3 de certains poissons de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent .....	32

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Le flétan du Groenland .....	1
Figure 2 :	Carte des zones de pêche au poisson de fond de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.....	4
Figure 3:	Quantité des débarquements de flétan du Groenland dans l'est du Canada, des années 2003 à 2012 .....	6
Figure 4 :	Quantité des débarquements de flétan du Groenland dans le golfe du Saint-Laurent, des années 2003 à 2012 .....	7
Figure 5 :	Quantité et valeur des débarquements de flétan du Groenland au Québec, des années 2003 à 2013 .....	7
Figure 6 :	Prix moyen au débarquement du flétan du Groenland au Québec, des années 2003 à 2013 .....	8
Figure 7 :	Nombre de pêcheurs actifs du Québec selon leurs revenus provenant des débarquements de flétan du Groenland, des années 2011 à 2013 .....	10
Figure 8 :	Débarquements de flétan du Groenland au Québec selon la catégorisation des flottilles du MAPAQ, en 2013 <sup>1</sup> .....	12
Figure 9 :	Expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec, des années 2003 à 2012 .....	16
Figure 10 :	Valeur des produits du flétan du Groenland frais et congelés expédiés par les usines maritimes, des années 2003 à 2012.....	17
Figure 11 :	Part relative de la valeur des expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec, selon les principaux types de produits congelés, des années 2003 à 2012 .....	18
Figure 12 :	Part relative de la valeur des expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec, selon les principaux types de produits frais, des années 2003 à 2012 .....	18
Figure 13 :	Prix moyens du filet frais et du filet congelé à l'expédition des usines maritimes du Québec, des années 2003 à 2012.....	19
Figure 14 :	Valeur des ventes des établissements dans les régions maritimes du Québec, selon la destination, des années 2004 à 2012.....	20
Figure 15 :	Possibilités de commercialisation du flétan du Groenland au Québec .....	21
Figure 16 :	Moyenne annuelle des prix hebdomadaires enregistrés par l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec, des années 2003 à 2014.....	22
Figure 17 :	Captures mondiales de flétan du Groenland des années 2003 à 2012 .....	23
Figure 18 :	Valeur des exportations de flétan du Groenland enregistrées au Québec, par destination, des années 2003 à 2013.....	25
Figure 19 :	Prix du diesel dans les régions administratives de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des années 2001 à 2014 .....	29
Figure 20 :	Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro, des années 2003 à 2014 .....	30



## AVANT-PROPOS

En vertu de l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, chapitre M-35.1), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit évaluer les plans conjoints tous les cinq ans.

*À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établi, devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.*

*La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.*

À la demande de la Régie, la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture du Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a réalisé la présente monographie de l'industrie québécoise du flétan du Groenland. Celle-ci vise à soutenir les démarches de la Régie et à alimenter la réflexion des acteurs concernés par l'examen du Plan conjoint des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec.

Ce document dresse un portrait de l'industrie québécoise du flétan du Groenland qui est pêché dans le golfe du Saint-Laurent. Il couvre une période de 10 ans, soit des années 2003 à 2013. Les sujets abordés touchent notamment la gestion, l'exploitation, la transformation et la commercialisation du flétan du Groenland ainsi que le contexte de l'offre mondiale.

Cette monographie a été réalisée à partir des données économiques disponibles. Les données canadiennes sur les débarquements et la transformation proviennent des statistiques compilées par Pêches et Océans Canada (MPO). Celles sur les débarquements en 2013 et sur la transformation en 2012 sont, quant à elles, préliminaires. En ce qui a trait aux données sur les captures et la production mondiale, elles ont été collectées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Finalement, précisons que les données canadiennes sur le commerce international ont été publiées par Statistique Canada.



## 1. LA CAPTURE

### 1.1 LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE

Le flétan du Groenland, ou *Reinhardtius hippoglossoides*, est connu aussi sous le nom de turbot ou de flétan noir. C'est un poisson plat à chair blanche bilatéralement symétrique appartenant à l'ordre des Pleuronectiformes. Les membres de cet ordre ont la caractéristique de subir une métamorphose au stade larvaire, alors qu'un œil migre progressivement autour du sommet du crâne de la larve.

Figure 1 : Le flétan du Groenland



Source : Pêches et Océans Canada

Actuellement, dans le golfe du Saint-Laurent, le mâle atteint la maturité sexuelle lorsqu'il a une taille approximative de 36 cm et la femelle, lorsqu'elle mesure environ 45 cm<sup>1</sup>. Les femelles constituent la plus grande partie des captures commerciales.

La population de flétan du Groenland qui peuple le golfe du Saint-Laurent est considérée comme un stock isolé de la population principale de l'Atlantique nord-ouest et du nord des Grands Bancs de Terre-Neuve. Le flétan du Groenland se trouve généralement dans les canaux du golfe du Saint-Laurent à des profondeurs pouvant aller de 130 à 500 mètres. Les juvéniles vivent principalement dans l'estuaire et au nord de l'Île d'Anticosti.

### 1.2 LA GESTION DE LA PÊCHE

#### 1.2.1 La compétence gouvernementale

Les deux paliers de gouvernement se partagent la compétence gouvernementale en matière de pêche. La gestion des ressources halieutiques et des pêches maritimes relève du gouvernement fédéral. La Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) lui donne le pouvoir d'assurer la conservation et la protection des ressources halieutiques de même que la gestion et la surveillance des activités de pêche. Ainsi, le ministère des Pêches et des Océans élabore des plans de gestion de pêche et délivre les permis de pêche. Il détermine les espèces visées,

---

1. Pêches et Océans Canada, *Évaluation du flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2012*, avis scientifique 2013/039, 2013.

les contingents, les engins de pêche utilisés, les périodes de pêche et toute autre condition relative à cette activité.

Les scientifiques de Pêches et Océans Canada ont la responsabilité d'évaluer l'état des stocks. Le MPO produit ainsi périodiquement un rapport sur la santé de la population de flétan du Groenland dans le golfe. Cette évaluation ainsi que les propositions que l'industrie soumet lors des comités consultatifs servent de base à l'analyse et aux recommandations qui seront transmises au ministre fédéral des Pêches et des Océans. Le ministre a ensuite la responsabilité de fixer et d'annoncer les modalités de la saison de pêche dans un plan de gestion.

La gestion des pêches sportives et commerciales en eau douce, la gestion des espèces anadromes<sup>2</sup> et catadromes<sup>3</sup> ainsi que la délivrance des permis d'aquaculture sont de compétence provinciale.

### *1.2.2 Les mesures de gestion et l'état des stocks*

Les activités de la pêche sont réglementées notamment par la délivrance limitée de permis de pêche. Tous les pêcheurs qui possèdent un permis de pêche au poisson de fond avec engins fixes peuvent, en principe, pratiquer la pêche au flétan du Groenland.

La pêche au flétan du Groenland est assujettie à de nombreux paramètres de gestion, dont le contrôle des captures par un total admissible de capture (TAC). Le contrôle par un TAC permet de limiter l'exploitation afin de protéger le potentiel de la ressource.

Avant 1999, la pêche au flétan du Groenland s'effectuait essentiellement sous un régime compétitif. Des quotas individuels transférables (QIT)<sup>4</sup> ont été introduits à titre expérimental en 1999 pour les pêcheurs traditionnels du Québec afin d'étaler la saison de pêche. La mesure est devenue permanente en 2002.

Pour favoriser la conservation de l'espèce, la pêche avec engins mobiles faisait l'objet d'un moratoire depuis l'année 1993. Néanmoins, en 2013, le gouvernement fédéral a décrété une réintégration progressive des engins mobiles pour la pêche si le total admissible de capture (TAC) venait à dépasser les 4 500 tonnes.

Aussi, un plan de pêche axé sur la conservation est en place pour les flottilles avec engins fixes dans la province de Québec. Dans ce document, le MPO indique les diverses mesures de gestion qui sont mises en œuvre pour favoriser une exploitation durable de l'espèce,

---

<sup>2</sup> Les espèces anadromes vivent habituellement en mer, mais remontent les cours d'eau, fleuves et rivières pour s'y reproduire

<sup>3</sup> Les espèces catadromes vivent habituellement en eau douce, mais naissent et se reproduisent en mer

<sup>4</sup> Le quota individuel (QI) est une quantité de poissons allouée annuellement à un pêcheur. Il est déterminé en fonction du total admissible des captures. On parle de quota individuel transférable lorsque celui-ci peut être transféré à un autre pêcheur.

notamment par des normes en matière de protection du poisson, de contrôle de l'effort de pêche ainsi que des engins utilisés pour la capture.

Le MPO surveille par ailleurs les changements dans l'état de la ressource. C'est pourquoi il procède périodiquement à une revue scientifique des principaux indicateurs utilisés dans l'évaluation des stocks, notamment ceux provenant des données statistiques sur la pêche, de l'échantillonnage des prises commerciales et des relevés de recherche.

L'évaluation scientifique réalisée en 2013 semblait indiquer qu'il y avait une certaine stabilité des indicateurs et que l'état du stock était supérieur ou égal à la moyenne historique<sup>5</sup>. Néanmoins, à l'hiver 2014, le MPO a présenté une mise à jour de la situation biologique du stock de flétan du Groenland étant donné que la saison avait été plus difficile en 2013. Selon les indicateurs de référence utilisés pour évaluer ce stock, la population de flétan du Groenland montrait une tendance à la baisse<sup>6</sup>.

D'après les informations disponibles, les résultats préliminaires de pêche sont meilleurs pour l'année 2014. Une prochaine évaluation scientifique pour ce stock permettra de déterminer l'évolution de la situation.

---

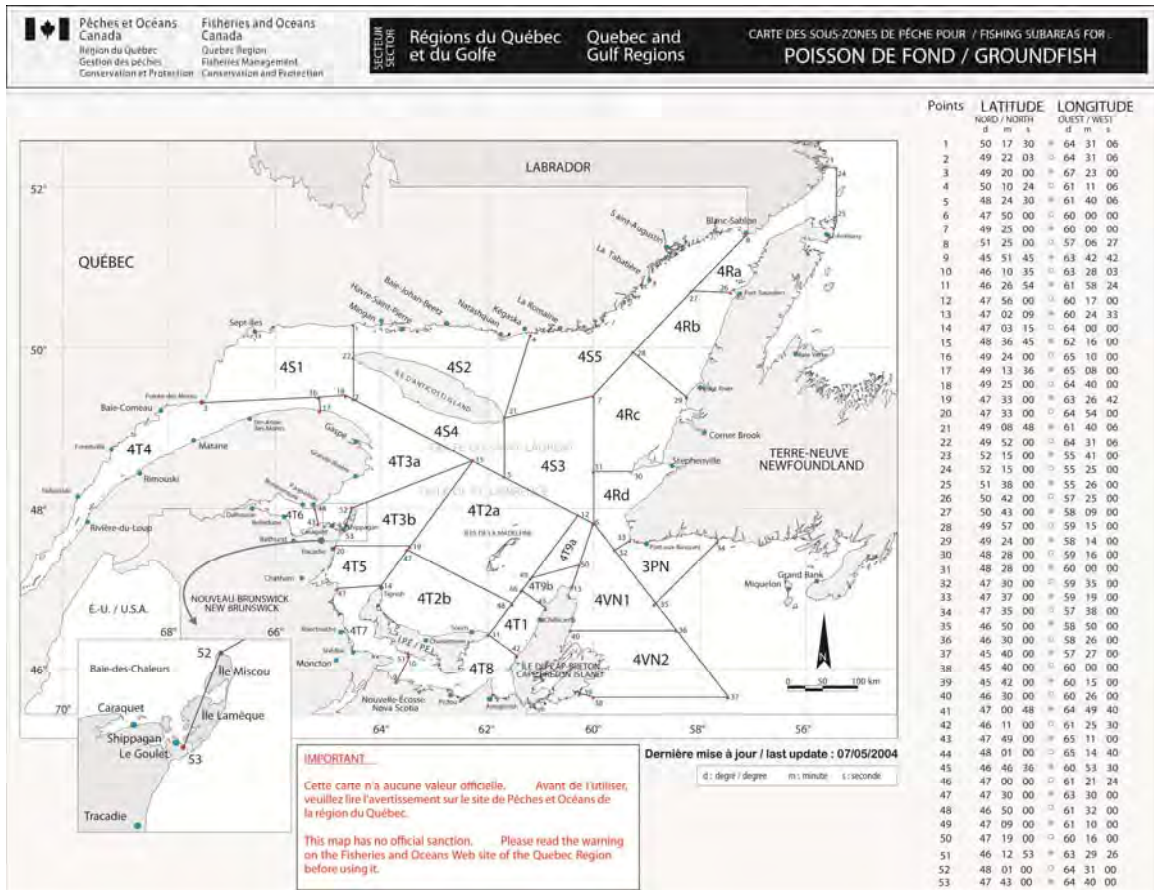
5. Pêches et Océans Canada, *Évaluation du flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2012*, avis scientifique 2013/039, 2013.

6. Pêches et Océans Canada, *Avis sur un niveau acceptable des captures de flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent pour la saison de pêche 2014-2015*, 2014.

### 1.2.3 Les zones de pêche et les contingents

Dans le golfe du Saint-Laurent, les régions de pêche au poisson de fond sont représentées par les divisions 4RST de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

Figure 2 : Carte des zones de pêche au poisson de fond de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent



Source : Pêches et Océans Canada – Région du Québec.

Des années 2003 à 2013, le TAC a été maintenu à 4 500 tonnes. Par ailleurs, l'introduction de la conciliation de quotas au cours des dernières années peut faire varier le contingent final, si des dépassements de quotas sont observés d'une saison à l'autre.

**Tableau 1 : Évolution du contingent de flétan du Groenland (4RTS), de 1998 à 2013**

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Engins fixes < 19,8 m											
Québec	2 417	3 107	3 107	3 107	3 107	3 107	3 107	3 107	3 107	3 107	3 103
Terre-Neuve	500	644	644	644	644	617	643	643	580	446	504
Engins mobiles < 19,8 m (prises accidentelles)											
	250	321	321	321	321	347	321	321	321	321	321
Engins mobiles 19,8 à 30,5 m (Prises accidentelles)											
	301	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387
Bateaux > 30,5 m. (prises accidentelles)											
	32	41	41	41	41	42	42	42	42	42	42
<b>Total zone 4RST</b>	<b>3 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 437</b>	<b>4 303</b>	<b>4 357</b>

Source : Pêches et Océans Canada. Rapport des contingents du Golfe, des années 2003 à 2013.

La flottille avec engins fixes du Québec se voit attribuer 82 % de l'allocation de la flottille inférieure à 19,8 mètres (65 pieds) avec engins fixes du golfe. Sur le TAC de 4 500 tonnes, les groupes de pêcheurs québécois se partagent une allocation globale de 3 107 tonnes, dont 295 tonnes proviennent d'un transfert temporaire de la flottille avec engins mobiles inférieure à 19,8 mètres. La formule de partage déterminée par le MPO se présente comme suit :

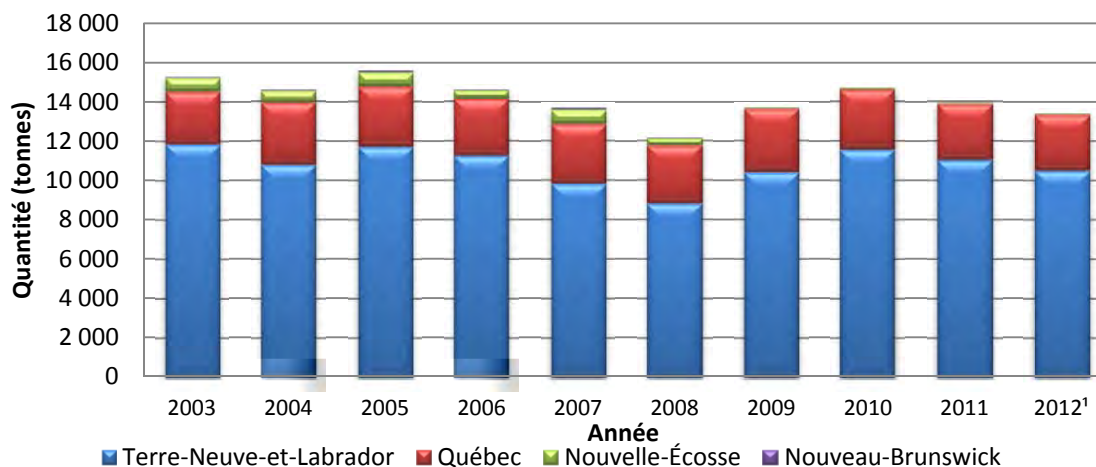
- Flottille sous régime de quotas individuels transférables (QIT) : ..... **2 478,3 tonnes;**
- Flottille sous régime de QIT de la Basse-Côte-Nord : ..... **353,0 tonnes;**
- Flottille de pêche de la Basse-Côte-Nord en dehors du programme de QIT : ..... **18,6 tonnes;**
- Flottille de moins de 13,71 mètres sous régime compétitif de la Gaspésie : ..... **167,4 tonnes;**
- Flottille de 13,71 mètres et plus sous régime de QIT de la Gaspésie (autres) : ..... **58,8 tonnes;**
- Flottille sous régime compétitif de la Haute et Moyenne Côte-Nord : ..... **30,9 tonnes.**

## 1.3 LES DÉBARQUEMENTS

### 1.3.1 Les débarquements dans l'est du Canada

C'est la province de Terre-Neuve-et-Labrador qui enregistre le plus de débarquements de flétan du Groenland en raison de sa participation importante à la pêche dans la zone de pêche des 200 milles marins, notamment dans les zones 0,2 et 3 de l'OPANO. Les débarquements du Québec proviennent essentiellement de l'exploitation des ressources du golfe du Saint-Laurent. Les données préliminaires de l'année 2012 indiquent des captures qui se chiffrent à 13 431 tonnes pour l'Est canadien. La moyenne s'élève à 14 000 tonnes depuis l'année 2003.

Figure 3: Quantité des débarquements de flétan du Groenland dans l'est du Canada, des années 2003 à 2012



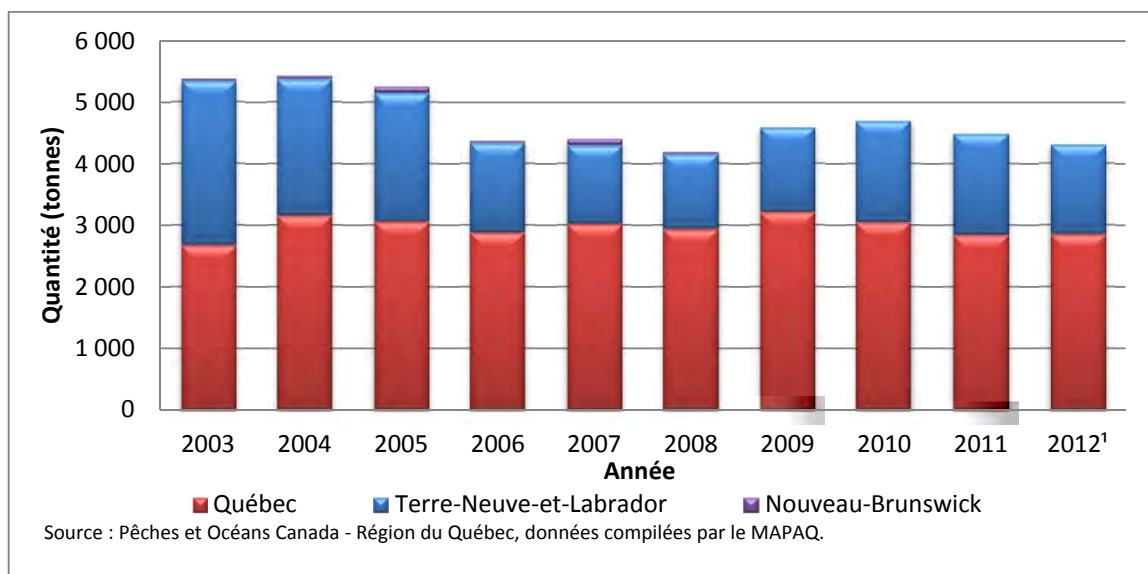
Source: Pêches et Océans Canada - Région du Québec, données compilées par le MAPAQ.

### 1.3.2 Les débarquements dans le golfe du Saint-Laurent

En 2012, selon les données préliminaires, les débarquements de flétan du Groenland enregistrés dans le golfe du Saint-Laurent se chiffraient à 4 323 tonnes. Les pêcheurs québécois réalisent la majorité de ces captures.

Jusqu'en 2012, les débarquements apparaissent plutôt stables. Toutefois, en 2013, ils ont connu une diminution importante en raison d'un mauvais rendement de pêche. En effet, sur un TAC de 4 500 tonnes, les pêcheurs en ont capturé seulement 2 172 tonnes. Notons que les données de l'année 2013 compilées par province ne sont pas encore disponibles et qu'elles n'apparaissent pas sur la figure 4.

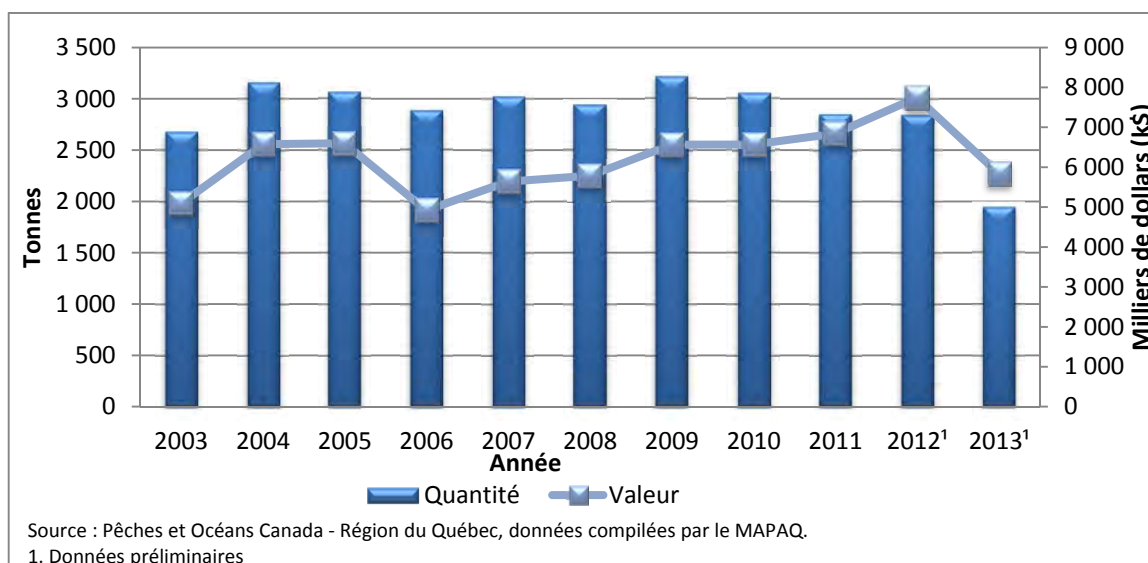
**Figure 4 :** Quantité des débarquements de flétan du Groenland dans le golfe du Saint-Laurent, des années 2003 à 2012



### 1.3.3 Les débarquements au Québec

Les données préliminaires de la saison 2013 indiquent que les débarquements ont atteint 1 945 tonnes, pour une valeur totale de 5,8 millions de dollars. Ces résultats correspondent à une diminution de 32,1 % de la quantité débarquée et à une baisse de valeur de 24,7 % par rapport à l'année 2012. Comme il a été mentionné précédemment, ce résultat est attribuable notamment à des rendements de pêche inférieurs en 2013.

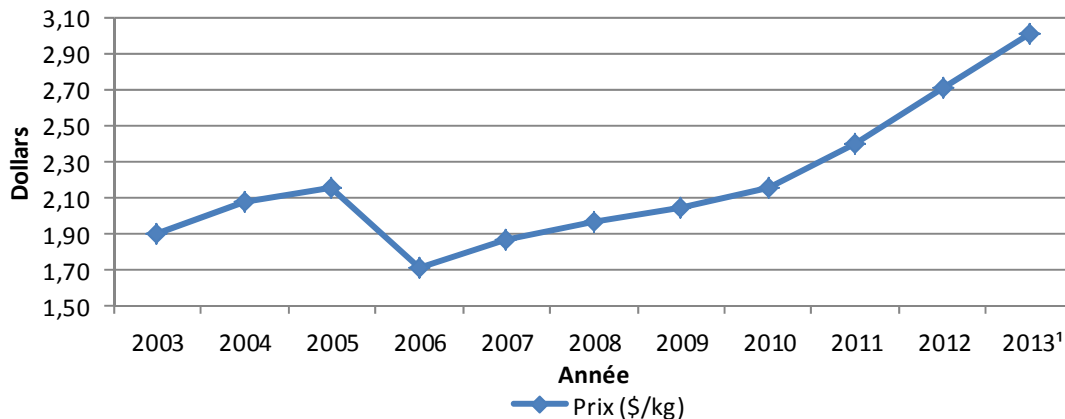
**Figure 5 :** Quantité et valeur des débarquements de flétan du Groenland au Québec, des années 2003 à 2013



Entre les années 2003 et 2013, les débarquements de flétan du Groenland au Québec se sont élevés en moyenne à 2 882 tonnes par année, ce qui équivaut à une valeur de 6,2 millions de dollars.

La figure suivante montre l'évolution du prix au débarquement au Québec. Nous constatons que le prix a connu un creux en 2006 à 1,71 \$/kg (0,77 \$/lb), puis il a progressivement augmenté pour atteindre 3,01 \$/kg (1,36 \$/lb) en 2013. Cela constitue une augmentation en valeur nominale de 76,1 % durant cette période.

**Figure 62 : Prix moyen au débarquement du flétan du Groenland au Québec, des années 2003 à 2013**



Source : Pêche et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.  
1. Données préliminaires.

Bien que la valeur totale des débarquements de flétan du Groenland soit largement inférieure à celle des crustacés comme le crabe des neiges, le homard d'Amérique ou la crevette nordique, le flétan du Groenland se classe au quatrième rang parmi toutes les espèces pêchées au Québec. En 2013, les captures de flétan du Groenland représentaient, toutes espèces de poissons et de fruits de mer confondus, 3,2 % des quantités totales pêchées et 3,5 % de la valeur de ces captures.

**Tableau 2 : Débarquements des principales espèces marines au Québec en 2012 et 2013**

Espèces	2012 <sup>1</sup>		2013 <sup>1</sup>		Var. (%) 13/12	
	Quantité (t)	Valeur (k\$)	Quantité (t)	Valeur (k\$)	Quantité	Valeur
Crabe des neiges	13 528	60 837	15 889	72 597	17,5	19,3
Homard	3 983	40 011	4 285	39 282	7,6	-1,8
Crevette	18 111	34 507	20 661	31 039	14,1	-10,0
<b>Flétan du Groenland</b>	<b>2 856</b>	<b>7 743</b>	<b>1 945</b>	<b>5 844</b>	<b>-31,9</b>	<b>-24,5</b>
Autres poissons de fond	921	3 979	844	4 158	-8,3	4,5
Poissons pélagiques	9 229	3 949	9 829	4 029	6,5	2,0
Autres mollusques	4 019	3 886	3 822	3 911	-4,9	0,6
Autres espèces	688	1 647	570	1 774	-17,2	7,7
Pétoncle	553	1 403	552	1 560	-0,3	11,2
Crabe commun (tourteau)	1 575	1 549	1 266	1 375	-19,6	-11,2
Morue	502	645	429	590	-14,6	-8,4
Sébaste	423	402	216	182	-48,8	-54,8
Autres crustacés	135	101	125	94	-7,8	-7,3
<b>Total</b>	<b>56 523</b>	<b>160 659</b>	<b>60 433</b>	<b>166 436</b>	<b>6,9</b>	<b>3,6</b>

Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.

1. Données préliminaires

Les débarquements de flétan du Groenland s'effectuent principalement dans les ports de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, qui reçoivent en moyenne de 75 à 80 % de la valeur des captures. En moyenne 20 % des débarquements annuels se font sur la Côte-Nord. Notons qu'il n'y a pas de pêche dirigée au flétan du Groenland aux Îles-de-la-Madeleine.

#### 1.4 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PÊCHE AU QUÉBEC

Selon les données préliminaires, 134 pêcheurs ou entreprises de pêche du Québec ont déclaré des débarquements de flétan du Groenland dans la province en 2013. Notons également que les communautés autochtones de la Gaspésie et de la Côte-Nord participent à cette activité de pêche. En effet, la valeur des débarquements autochtones représente près de 7,7 % (448 000 \$) des débarquements enregistrés au Québec.

**Tableau 3 : Nombre de pêcheurs ayant enregistré au moins un débarquement de flétan du Groenland au Québec, des années 2009 à 2013**

Catégories	2009	2010	2011	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>1</sup>	Moyenne 2009-2013
Pêcheurs actifs enregistrés au Québec	160	163	157	159	134	155
Communautés et entreprises autochtones	7	7	7	7	6	7
Pêcheurs de l'extérieur du Québec	3	3	1	2	5	3
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>173</b>	<b>165</b>	<b>168</b>	<b>145</b>	<b>164</b>

Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.

1. Données préliminaires

Note : n'inclut pas les récépissés supplémentaires.

Selon les données du MPO, les débarquements moyens par pêcheur s'élevaient à 12,9 tonnes de flétan du Groenland pour une valeur de 39 000 \$ (tableau 4) en 2013. Sur le plan de la valeur, cela représente une baisse des débarquements moyens de 11,8 % par rapport à 2012.

**Tableau 4 : Débarquements de flétan du Groenland effectués par les pêcheurs québécois actifs, des années 2011 à 2013**

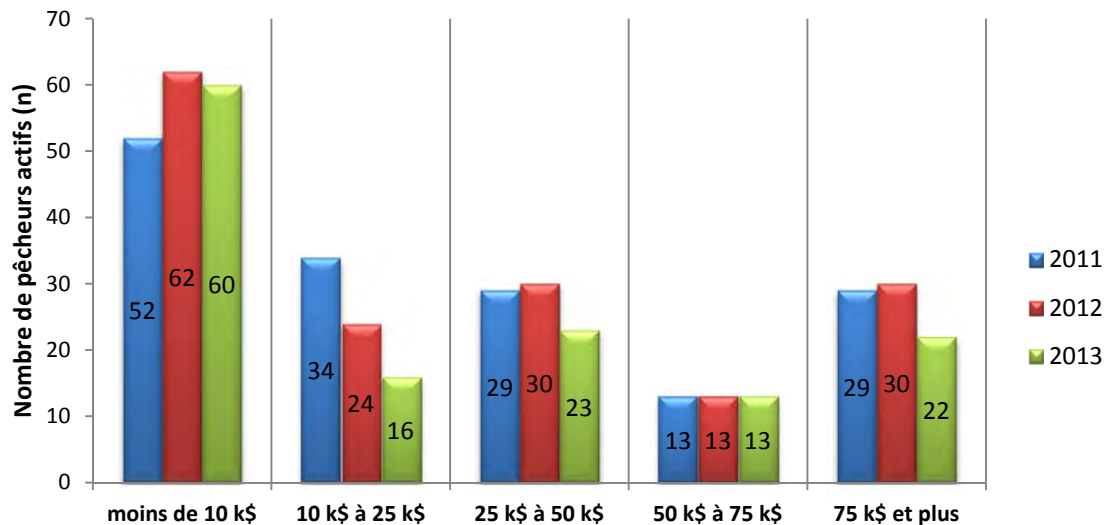
Année	Nombre de pêcheurs	Débarquements totaux		Débarquements moyens	
		Quantité (t)	Valeur (k\$)	Quantité (t)	Valeur (k\$)
2011	157	2 550	6 139	16,2	39,1
2012 <sup>1</sup>	159	2 578	6 936	16,2	43,6
2013 <sup>1</sup>	134	1 736	5 226	13,0	39,0
<b>var. % 13/12</b>	<b>-18,7</b>	<b>-48,5</b>	<b>-32,7</b>	<b>-24,6</b>	<b>-11,8</b>

Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, Compilation du MAPAQ.

1. Données préliminaires.

La composition des débarquements à la figure 7 montre qu'entre les années 2011 et 2013, le nombre de pêcheurs déclarant tirer moins de 10 000 \$ de la pêche au flétan du Groenland a augmenté légèrement sans que des tendances significatives s'en dégagent. Dans la classe de revenu de 10 000 \$ à 25 000 \$, le nombre de pêcheurs a chuté de 53 % en 2013 par rapport à 2011. Durant la même période, le nombre de pêcheurs dont les revenus se situaient entre 25 000 \$ et 50 000 \$ a diminué de 20 %. La classe de revenu de 50 000 \$ à 75 000 \$, quant à elle, ne subit pas de fluctuations, alors que dans la classe de 75 000 \$ et plus, on note une diminution de 24 %.

**Figure 7 : Nombre de pêcheurs actifs du Québec selon leurs revenus provenant des débarquements de flétan du Groenland, des années 2011 à 2013**



Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.

1. Données préliminaires

La tendance observée au cours de ces trois années montre une diminution globale du nombre de pêcheurs québécois actifs. Celui-ci est en effet passé de 157 à 134. La décroissance est en partie attribuable à la réduction du nombre de pêcheurs dont la valeur des captures de flétan du Groenland se chiffre entre 10 000 \$ et 25 000 \$. Rappelons néanmoins que les résultats de pêche de la saison 2013 demeurent préliminaires et qu'ils ont été largement en deçà de la moyenne. Il se peut donc que, pour cette espèce, la participation des pêcheurs aux activités de capture ait été moindre que par le passé.

Il importe également de mentionner que le nombre de pêcheurs actifs tend à diminuer globalement dans l'ensemble des pêcheries québécoises. Au cours des dernières années, certains pêcheurs ont opté pour une consolidation et une restructuration de leurs activités. En effet, l'accroissement des coûts d'exploitation (notamment les coûts du carburant, d'entretien, des permis et d'administration) et l'âge moyen élevé des pêcheurs incitent ceux-ci à se retirer des activités de pêche. Notons d'ailleurs que le MAPAQ, en collaboration avec l'industrie et ses partenaires, a accompagné certaines flottilles de pêche dans des projets de restructuration et de rationalisation.

Remarquons, au tableau 5, que la valeur des débarquements dans les classes de revenu de moins de 25 000 \$ n'atteint pas plus de 2,8 % de la valeur totale pour l'année 2013. Cette situation peut s'expliquer notamment par le fait que pour de nombreux pêcheurs, le flétan du Groenland n'est pas la principale espèce pêchée et que ces captures peuvent être déclarées comme des prises accessoires au débarquement. En effet, en 2013, le flétan du Groenland représentait l'espèce la plus importante sur le plan de la valeur pour seulement 36 pêcheurs. Si l'on exclut les revenus de pêche provenant du crabe des neiges, car plusieurs pêcheurs de flétan du Groenland possèdent des allocations de crabe des neiges, ce nombre passe à 79.

En somme, on constate, pour l'année 2013, que plus de 90 % de la valeur des débarquements de flétan du Groenland est attribuable à 58 pêcheurs déclarant des captures de plus de 25 000 \$ pour cette espèce.

**Tableau 5 : Quantité et valeur moyennes des débarquements de flétan du Groenland en fonction de la fourchette de valeur, en 2013**

Catégorie	Nombre de pêcheurs	Quantité moyenne	Valeur moyenne	Quantité totale		Valeur totale	
		(t)	(k\$)	t	%	k\$	%
moins de 10 000 \$	60	0,9	2,5	54,2	3,1	147,7	2,8
10 000 \$ à 25 000 \$	16	6,4	17,4	101,8	5,9	278,1	5,3
25 000 \$ à 50 000 \$	23	12,8	37,4	295,2	17,0	860,9	16,5
50 000 \$ à 75 000 \$	13	19,8	60,9	258,0	14,9	792,2	15,2
75 000 \$ et plus	22	46,7	143,0	1 026,8	59,2	3 146,6	60,2
<b>Ensemble</b>	<b>134</b>	<b>13,0</b>	<b>39,0</b>	<b>1 735,9</b>	<b>100,0</b>	<b>5 225,6</b>	<b>100,0</b>

Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.

\* Données préliminaires.

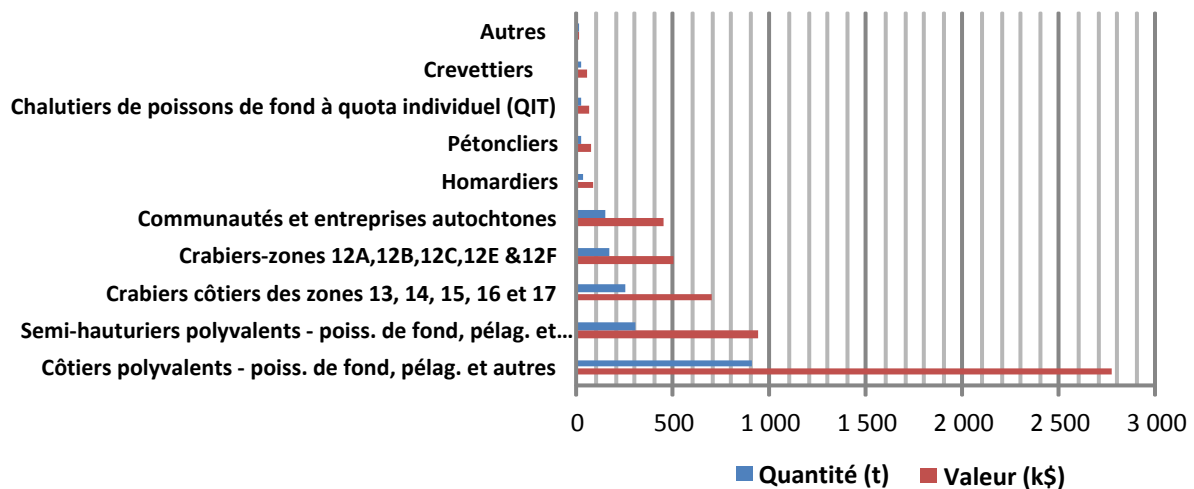
### 1.4.1 Les débarquements par type de flottille

Le terme flottille désigne un ensemble de bateaux regroupés selon certaines caractéristiques communes. Le MAPAQ a conçu sa propre caractérisation des flottilles de pêche commerciale qui lie notamment le portefeuille de permis que possède le pêcheur, la taille du bateau, le type d'engin de pêche utilisé ainsi que la zone de pêche.

En décomposant les débarquements de flétan du Groenland par type de flottille, on observe, à la figure 8, que certaines flottilles font plus de captures que d'autres. Cette représentation permet de constater que ce sont essentiellement les flottes de bateaux côtiers polyvalents et semi-hauturiers polyvalents qui réalisent les captures. Cette situation n'est pas accidentelle, puisque la plupart des pêcheurs de ces deux flottilles possèdent un permis de pêche au poisson de fond.

Notons par ailleurs une participation non négligeable des flottilles de crabiers. Celle-ci s'explique par le fait qu'au cours des dernières années, le MPO a rendu permanentes des allocations temporaires de crabe qu'il avait accordées à certains pêcheurs de poisson de fond, incluant les pêcheurs spécialisés dans la capture du flétan du Groenland. Cela a entraîné une modification de la catégorisation de certains pêcheurs dans la typologie du MAPAQ.

Figure 8 : Débarquements de flétan du Groenland au Québec selon la catégorisation des flottilles du MAPAQ, en 2013<sup>1</sup>



Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.

1. Les données sont préliminaires.

## 2. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES

### 2.1 LA RÉGLEMENTATION

Le Québec a son propre champ de compétence en matière de transformation des aliments. Il encadre notamment la délivrance des permis d'usines de transformation de produits marins et l'inspection des produits transformés destinés au marché québécois. La Loi sur les produits alimentaires (LRQ, chapitre P-29) et la Loi sur la transformation des produits marins (LRQ, chapitre T-11.01) régissent plus particulièrement ce secteur d'activité.

Le gouvernement fédéral gère quant à lui les règles relatives à la commercialisation à l'échelle interprovinciale, à l'exportation ou à l'importation de produits de la pêche. Ces règles sont prescrites par la Loi sur l'inspection du poisson (L.R.C (1985), ch. F-12). Cette dernière prévoit notamment les normes et les noms des catégories de produits ainsi que l'inspection et la classification de ces derniers.

Pour le Québec maritime, la transformation des produits marins dépend essentiellement des approvisionnements qui proviennent de l'exploitation des ressources halieutiques de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Comme il s'agit de ressources communes renouvelables et réglementées par le gouvernement fédéral, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est donné comme orientation de contribuer à créer un environnement d'affaires ordonné et durable, propice au développement des régions du Québec. Aussi, il accorde la priorité à la transformation des produits marins dans leur région d'origine.

La transformation des produits marins aux fins de la vente en gros pour la consommation humaine requiert un permis délivré par le MAPAQ. La Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins, découlant de la Loi sur les produits alimentaires, encadre les activités du secteur de la transformation qui relèvent du MAPAQ.

*En vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur les produits alimentaires, le pouvoir de délivrer un permis permettant de transformer un produit marin est confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui peut aussi en refuser la délivrance ou imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public.*

Pour toutes les activités (l'éviscération, la congélation, le fumage, etc.) prévues dans le Règlement sur les aliments (LRQ, chapitre P-29, a. 40), une entreprise doit posséder un permis délivré à son nom. Ce permis précise les conditions d'exploitation que l'entreprise doit respecter, notamment celles portant sur l'approvisionnement, les espèces, les activités autorisées ainsi que les exclusions et restrictions.

La transformation du flétan du Groenland est soumise à des conditions strictes puisque dans la politique ministérielle, ce poisson est classifié comme une espèce désignée. D'ailleurs, toutes les autres espèces désignées (crabe des neiges, crabe commun, crevette nordique, homard, mye commune, hareng d'automne et autres poissons de fond) font l'objet d'une attention particulière, dans la perspective de régler l'accroissement de la capacité de transformation.

Depuis 2006, le *Guide relatif à la délivrance et au renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins* décrit le processus de délivrance d'un permis d'exploitation d'établissement de préparation de produits marins. Ce document détaille le cadre légal et les critères opérationnels qui guident le ministre dans ses décisions de délivrance et de renouvellement de permis.

Ainsi, une entreprise qui désire transformer le flétan du Groenland afin d'en faire la vente en gros doit posséder un permis de transformation de produits marins délivré par le MAPAQ sur lequel le poisson de fond est inscrit comme espèce autorisée.

## 2.2 LES ACHETEURS

Les acheteurs de flétan du Groenland peuvent être regroupés en trois catégories :

- ❖ Les entreprises qui possèdent un permis d'usine de transformation de produits marins permettant la vente en gros de produits marins en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et qui ont l'autorisation de transformer la crevette nordique (entreprise autorisée);
- ❖ Les entreprises titulaires d'un permis de vente au détail telles que les poissonneries et les restaurants;
- ❖ Les particuliers qui font des achats pour leur consommation personnelle.

Depuis 2007, les entreprises titulaires d'un permis d'acquéreur selon la Loi sur la transformation des produits marins (T-11.01 r.1) ne peuvent acquérir de flétan du Groenland. Le Ministère avait alors décidé d'ajouter cette condition à tous les permis d'acquéreur, se justifiant par le contexte socio-économique actuel, qui résulte d'une diminution importante des débarquements depuis les dernières décennies. Cette condition vise également à préserver les emplois ainsi que la stabilité et la viabilité de l'industrie de la transformation des produits marins, qui est essentielle à l'économie des régions maritimes.

### 2.2.1 Les usines autorisées

En 2012, au total, vingt-sept entreprises ont réalisé des achats de flétan du Groenland. Les principaux acheteurs sont les usines de transformation qui sont titulaires d'un permis les autorisant à transformer ce poisson et qui peuvent s'approvisionner directement chez les pêcheurs.

**Tableau 6 : Principaux acheteurs des débarquements de flétan du Groenland dans le Québec maritime, en 2011 et 2012**

Type d'établissement	Nombre d'établissements	
	2011	2012*
Usines autorisées	17	15
Autres (Établissements, détaillants, etc.)	10	9
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>24</b>

Source : Pêches et Océans Canada, compilation du MAPAQ.

\* Données préliminaires.

L'industrie de la transformation du flétan du Groenland en régions maritimes regroupe essentiellement les entreprises qui ont l'autorisation de transformer le poisson de fond et qui peuvent s'approvisionner directement chez les pêcheurs. En 2012, les dix principales usines de transformation du Québec maritime étaient, en ordre alphabétique :

- Cusimer inc. (Mont-Louis, Gaspésie);
- I & S Seafood inc. (Rivière-Saint-Paul, Côte-Nord);
- Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Itée (Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Gaspésie);
- Le Marché Blais inc. (Pabos, Gaspésie);
- Les Crabiers du Nord inc. (Rivière-Portneuf, Côte-Nord);
- Les Pêcheries gaspésiennes inc. (Rivière-au-Renard, Gaspésie);
- LNS Seafood COOP (Harrington Harbour, Côte-Nord);
- Poissonnerie Blanchette inc. (Saint-Joachim-de-Tourelle, Gaspésie);
- Poissonnerie de Cloridorme inc. (Cloridorme, Gaspésie);
- Producteurs de homard de Grande-Rivière (Grande-Rivière, Gaspésie).

Ces 10 établissements ont produit, en 2012, plus de 95 % de la valeur totale des expéditions de flétan du Groenland en régions maritimes. Les trois plus importantes entreprises sont Poissonnerie Blanchette inc., Les Pêcheries gaspésiennes inc. et Les Crabiers du Nord inc.

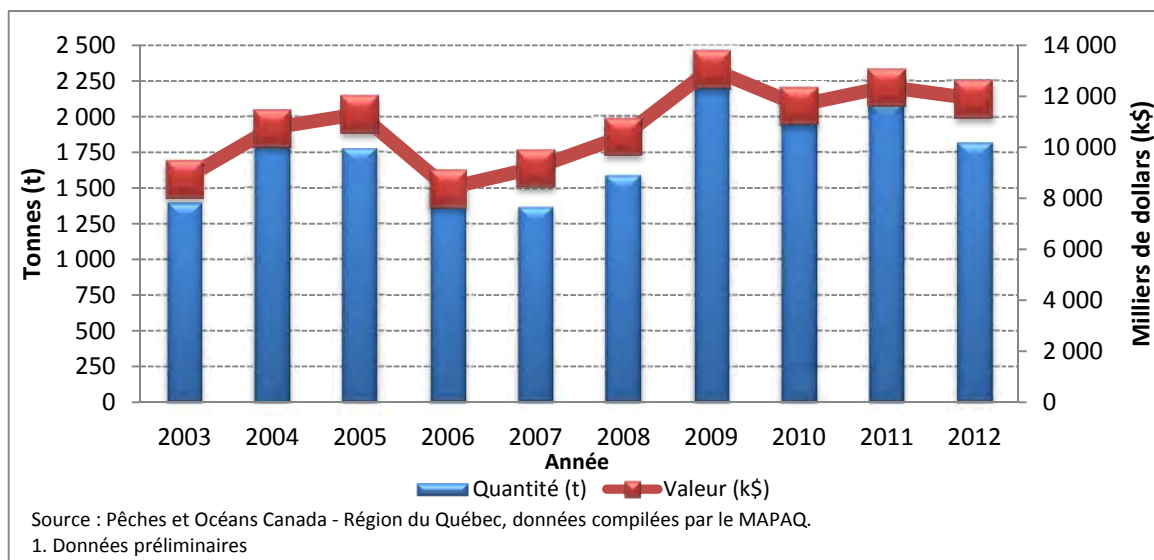
## 2.3 LES EXPÉDITIONS DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC MARITIME

En 2012, selon les données préliminaires, la valeur des expéditions de flétan du Groenland des usines en régions maritimes atteignait 11,9 millions de dollars, pour une quantité de produits finis de 1 822 tonnes. En 2011, la production s'établissait à 2 099 tonnes (12,4 millions de

dollars). Pour la période de 2003 à 2012, la valeur moyenne des expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec s'est chiffrée à 10,7 millions de dollars par année.

La quantité de produits a fluctué au cours de ces années. La matière première disponible, les cycles économiques et les prix sur les marchés peuvent influencer le niveau de production. Une partie de ces variations peut également être attribuable aux changements dans le type de produits finis réalisés par les usines de transformation. Un creux dans la quantité produite a été enregistré en 2007, même si les revenus d'expédition ont été à leur plus bas en 2006. Un redressement s'est ensuite amorcé, et un sommet a été atteint en 2009. Depuis, la valeur de production se maintient à une moyenne de 12,3 millions de dollars par année.

**Figure 9 : Expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec, des années 2003 à 2012**



Les répartitions régionales des expéditions et des débarquements suivent des tendances similaires. En 2012, une proportion de 73,9 % de la production a été réalisée en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent et près de 25,7 %, sur la Côte-Nord. Ainsi, en général, les captures de flétan du Groenland sont transformées dans la région où elles ont été débarquées.

**Tableau 7 : Valeur des expéditions et des débarquements de flétan du Groenland selon les régions du Québec maritime, en 2012**

Région	Expéditions		Débarquements	
	k\$	%	k\$	%
Côte-Nord	3 065	25,7	2 068	18,8
Gaspésie / Saint-Laurent	8 796	73,9	5 678	80,8
Îles-de-la-Madeleine	44	0,4	13	0,3
<b>Total</b>	<b>11 905</b>	<b>100,0</b>	<b>7 759</b>	<b>100,0</b>

Source : Pêches et Océans Canada - Région du Québec, compilation du MAPAQ.

\* Données préliminaires.

### 2.3.1 Les produits issus de la transformation du flétan du Groenland

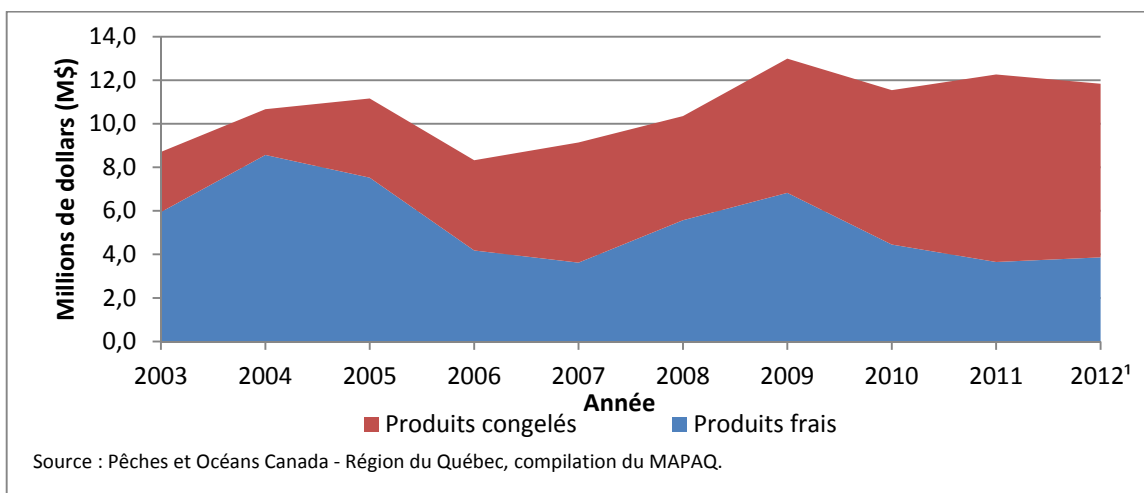
Le flétan du Groenland peut être transformé en plusieurs produits. Au cours des dix dernières années, les transformateurs des régions maritimes ont fabriqué les produits suivants :

- Darnes
- Engawa (gras de poisson)
- Poisson entier
- Poisson fendu par le ventre, étêté
- Filets avec peau
- Filets papillon
- Filets sans arête ni peau
- Filets sans peau
- Morceaux de poisson
- Poisson paré, étêté
- Poisson paré, non étêté
- Poisson sans queue ni tête
- Autres (résidus, têtes, etc.)

Ces produits sont expédiés frais ou congelés. Une étape supplémentaire de transformation, notamment le fumage, le saumurage ou la salaison peut aussi être réalisée. Ces produits sont majoritairement destinés à la consommation humaine, tandis que les résidus peuvent être récupérés pour d'autres besoins.

On constate que depuis les 10 dernières années, la production de produits congelés augmente considérablement. En proportion, la valeur des produits congelés dans les expéditions se chiffrait en moyenne à 38,3 % durant la période 2003-2007, alors qu'elle atteignait 57,7 % entre les années 2008 et 2012.

**Figure 10 : Valeur des produits du flétan du Groenland frais et congelés expédiés par les usines maritimes, des années 2003 à 2012**



La transformation du flétan du Groenland au Québec a longtemps reposé sur la production de filets, frais ou congelés. Aujourd'hui, on trouve aussi une part importante de poissons parés (étêtés ou non), voire équeutés. La production de filets sert généralement à approvisionner les

marchés québécois, canadien ou américain. Le marché asiatique tend à prendre de l'importance depuis quelques années et il reçoit, quant à lui, des produits moins travaillés (poissons parés et autres). Il y a également, dans une moindre proportion, des produits salés, fumés ou saumurés, qui sont destinés plus particulièrement à un marché local.

Les figures 11 et 12 illustrent la proportion que représentent les différents groupes de produits frais et congelés du flétan du Groenland dans la production des usines.

Figure 11 : Part relative de la valeur des expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec, selon les principaux types de produits congelés, des années 2003 à 2012

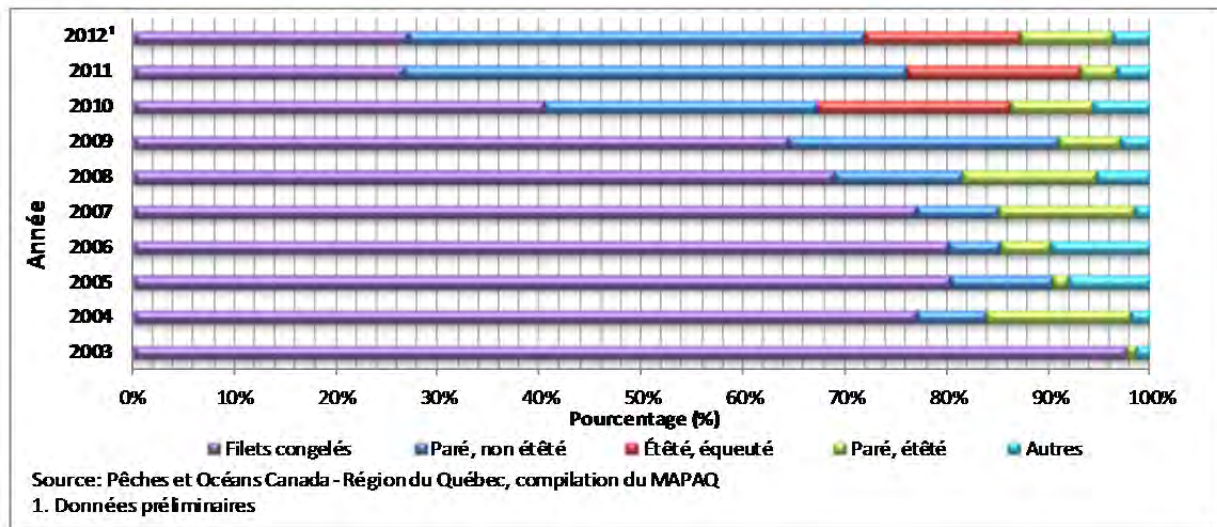
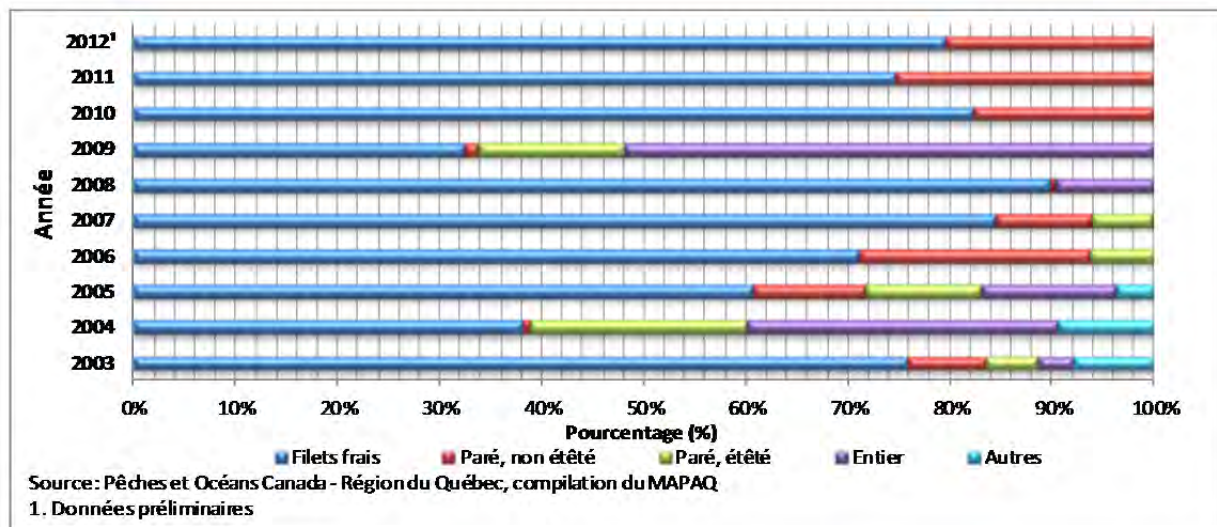


Figure 12 : Part relative de la valeur des expéditions de flétan du Groenland des usines maritimes du Québec, selon les principaux types de produits frais, des années 2003 à 2012

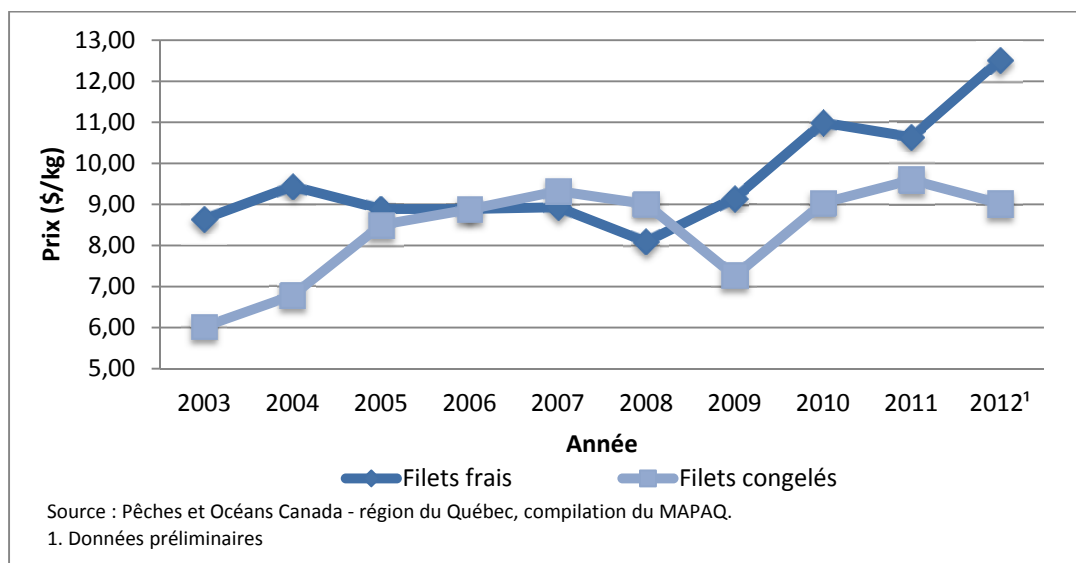


## 2.4 L'ÉVOLUTION DES PRIX

Même si l'on observe des changements dans la production au cours des dernières années, le filet frais ou congelé demeure un déterminant important du prix du flétan du Groenland sur les marchés. La figure 16 montre l'évolution des prix du filet frais et du filet congelé produits par les usines maritimes du Québec. Selon les statistiques recueillies auprès des entreprises, le prix moyen du filet frais a oscillé à près de 9 \$/kg entre les années 2003 et 2007. Par la suite, une augmentation notable s'est produite durant la période 2008-2012, alors que le prix est passé de près de 8 \$/kg à environ 12,50 \$/kg.

En ce qui concerne le filet congelé, le prix est passé de 6 \$/kg en 2003 à près de 9 \$/kg en 2012. Sur la période, cela correspond à un prix moyen de 8,34 \$/kg. On constate ainsi que les prix entre le filet frais et le filet congelé diffèrent. Cette situation peut s'expliquer par le fait que ces produits ne ciblent pas nécessairement les mêmes marchés. De plus, la production de produits congelés permet de répartir les ventes sur une plus longue période. On constate, à la figure suivante, qu'à l'exception du milieu des années 2000, le filet frais obtient un meilleur prix de vente.

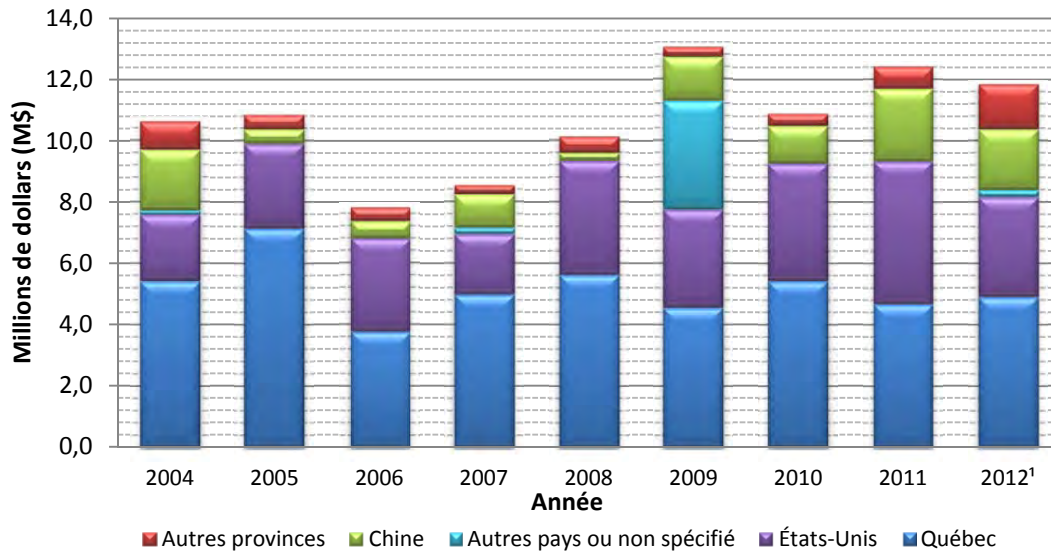
**Figure 13 : Prix moyens du filet frais et du filet congelé à l'expédition des usines maritimes du Québec, des années 2003 à 2012**



## 2.5 LES VENTES DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

L'enquête statistique annuelle auprès des usines de transformation en régions maritimes fournit également de l'information sur la destination des ventes. La figure suivante apporte quelques renseignements sur la destination des expéditions de flétan du Groenland transformé dans ces régions.

Figure 14 : Valeur des ventes des établissements dans les régions maritimes du Québec, selon la destination, des années 2004 à 2012



Source : Pêches et Océans Canada - région du Québec, compilation du MAPAQ.  
1. Données préliminaires

Les ventes de produits du flétan du Groenland des usines de transformation sont partagées entre le marché canadien et celui de l'exportation. La figure 14 permet de constater que la production des régions maritimes se destine en partie à des acheteurs du Québec. Lorsqu'il est vendu à ces acheteurs, le flétan du Groenland transformé par les usines maritimes peut, dans un premier temps, être offert sur le marché québécois. Dans un second temps, il peut soit être envoyé à une usine en région urbaine, où il subira une transformation supplémentaire, soit transiter par les grands centres pour être acheminé vers une autre province ou à l'étranger.

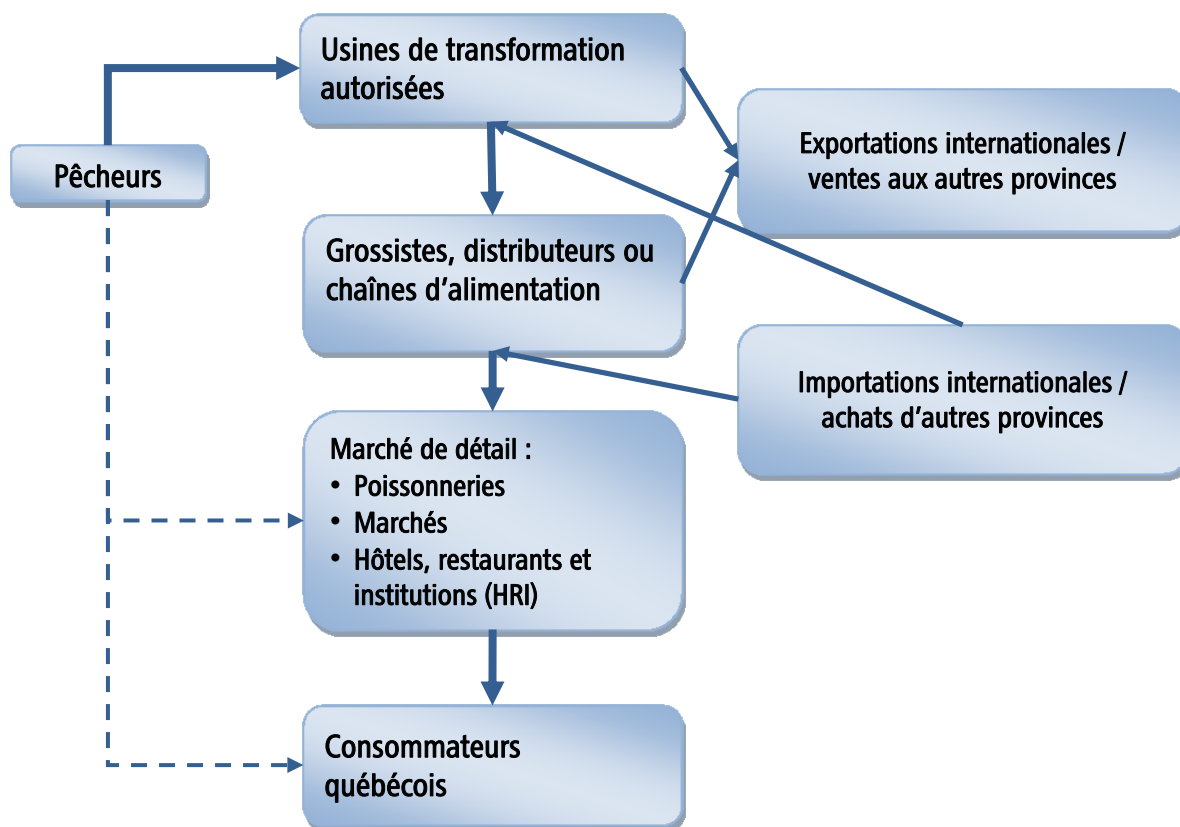
Le premier marché extérieur demeure les États-Unis, suivi de la Chine. La proportion des ventes aux acheteurs des États-Unis a fluctué entre 20 % et 40 % depuis 2004. Les ventes en Chine ont également pris de l'ampleur depuis les dernières années. Elles se situaient en moyenne à 11,5 % durant la période 2004-2012.

### 3. LA MISE EN MARCHÉ DU FLÉTAN DU GROENLAND

#### 3.1 LA STRUCTURE DE LA MISE EN MARCHÉ

La figure suivante permet de visualiser la structure de distribution du flétan du Groenland et les possibilités de mise en marché en vertu de la réglementation existante. Le principal flux d'approvisionnement provient du pêcheur qui vend ses captures à une entreprise de transformation autorisée en vertu de la politique ministérielle. En usine, une ou plusieurs opérations de transformation peuvent être appliquées au produit. Celui-ci est ensuite distribué par l'entremise des intermédiaires qui introduiront le produit sur le marché de détail, qu'il soit local ou extérieur.

Figure 15 : Possibilités de commercialisation du flétan du Groenland au Québec



### 3.2 LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE FLÉTAN DU GROENLAND DU QUÉBEC

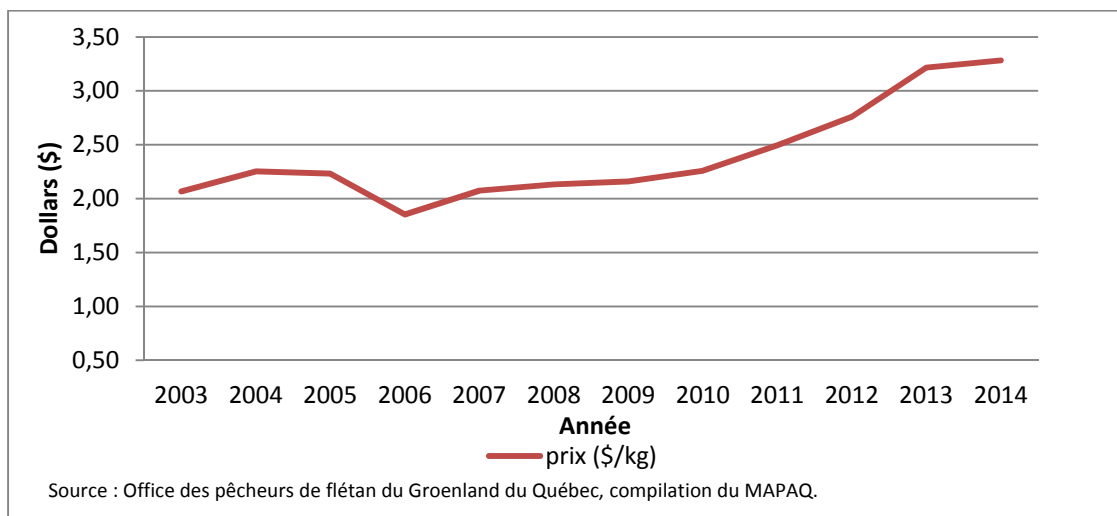
La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, chapitre M-35.1) permet à un regroupement de pêcheurs de mettre sur pied un mode de mise en marché collective pour un produit marin donné, que l'on nomme « plan conjoint de mise en marché ». La Loi désigne la Régie des marchés agricoles et alimentaires comme organisme responsable de favoriser la mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires ainsi que des produits de la pêche.

Le Plan conjoint des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec permet ainsi d'établir des conditions collectives de mise en marché pour le flétan du Groenland en spécifiant les modalités de mise en marché de ce produit. Ce plan, adopté en 1993, a une portée géographique, c'est-à-dire qu'il vise tout le flétan du Groenland capturé dans les zones 4R, 4S et 4T et débarqué dans un point de débarquement au Québec.

L'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec est chargé d'appliquer le plan conjoint. Une convention de mise en marché entre l'Office et l'Association québécoise des industriels de la pêche détermine les modalités d'achats des captures entre les pêcheurs et les industriels de la transformation ainsi que toutes autres conditions déterminées par les deux parties.

Le prix payé aux pêcheurs correspond à un pourcentage qui est négocié par les deux parties et qui s'applique au prix moyen pondéré de vente que les acheteurs obtiennent chaque semaine sur le marché pour le filet entier frais ou le filet congelé de flétan du Groenland de première qualité<sup>7</sup>.

**Figure 16 : Moyenne annuelle des prix hebdomadaires enregistrés par l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec, des années 2003 à 2014**



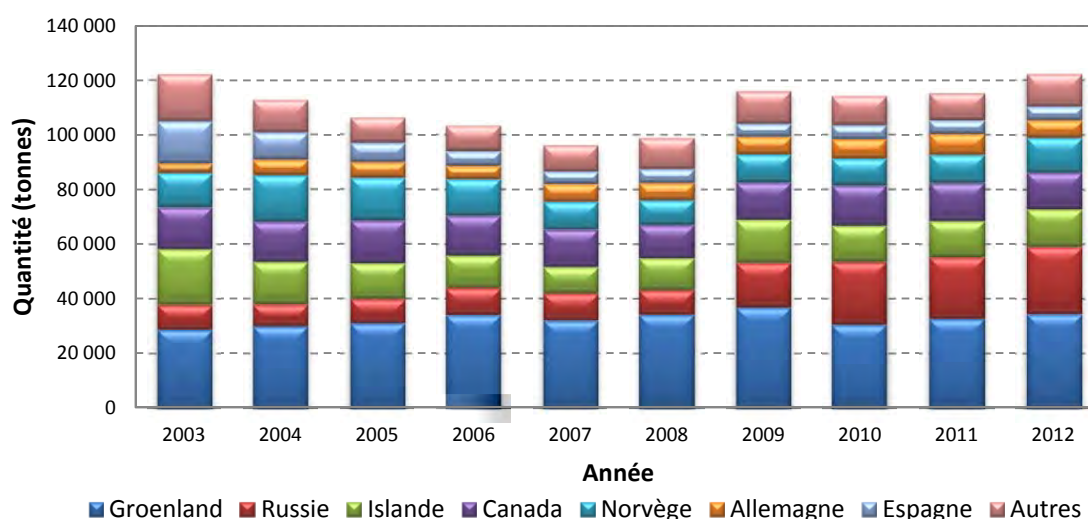
7. Source : Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec.

## 4. L'OFFRE MONDIALE ET LES MARCHÉS

### 4.1 LES CAPTURES MONDIALES

Les captures mondiales de flétan du Groenland se chiffraient à 122 577 tonnes en 2012. Le Groenland, la Russie, l'Islande, le Canada et la Norvège se partagent un peu plus de 80 % des captures mondiales. Le Canada est le 4<sup>e</sup> acteur mondial avec 11 % des captures. Avec des débarquements totalisant 2 865 tonnes en 2012, il fournit 2,3 % des captures mondiales.

Figure 17 : Captures mondiales de flétan du Groenland des années 2003 à 2012



Source : FAO - Fisheries and Aquaculture Information and Statistic Service.

Malgré ces quantités, le flétan du Groenland demeure une espèce relativement mineure comparativement à d'autres espèces de poissons à chair blanche. À titre d'exemple, les captures mondiales atteignaient 3,2 millions de tonnes en 2012 pour la goberge d'Alaska, 1,1 million de tonnes pour la morue de l'Atlantique et près de 430 000 tonnes pour l'aiglefin<sup>8</sup> sans compter les nombreuses autres espèces de flétans. Du côté de l'aquaculture, les productions de tilapia et de pangasius se situaient à près de 4,2 millions de tonnes et à 1,2 million de tonnes respectivement.

### 4.2 LES MARCHÉS

En raison de l'abondance des captures commerciales, de la production aquacole et de la grande variété des espèces visées, le marché des poissons à chair blanche est très diversifié. Comme la pêche au flétan du Groenland occupe une part moindre du marché mondial, il est

8. Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

difficile d'établir le portrait exact de la demande et de la consommation. Cependant, la déclinaison des grandes tendances peut fournir des renseignements généraux sur la situation des marchés.

#### 4.2.1 Le marché canadien

##### La consommation de poissons et fruits de mer

Le consommateur canadien est encore peu friand des produits halieutiques. En effet, entre les années 2008 et 2010, chaque Canadien a consommé en moyenne, en équivalent de poids vif, seulement 22,7 kg de poissons et fruits de mer par année<sup>9</sup>. Par comparaison, au cours de la même période, la consommation des Japonais atteignait 55,2 kg, celle des Espagnols, 42,8 kg, et celle des Français, 33,8 kg. La consommation canadienne est néanmoins légèrement supérieure à la consommation des États-Unis et à celle du Royaume-Uni, qui se situent respectivement à 21,9 et 21,1 kg par personne.

Dans un registre différent de données, la consommation canadienne apparente de poissons et fruits de mer atteignait, en équivalent de poids comestible, 8,12 kg par personne en 2013<sup>10</sup>. La consommation de poissons de mer frais et congelés s'élevait à 3,71 kg par personne, une hausse de 15,3 % par rapport à l'année 2012.

**Tableau 8 : Consommation apparente de poissons et fruits de mer au Canada, par personne, des années 2006 à 2013**

Type de produits	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	kg/personne (équivalent de poids comestible)							
Poissons de mer frais et congelés	4,05	4,02	3,31	3,85	3,59	3,19	3,55	3,71
Poissons d'eau douce	0,50	0,40	0,37	0,40	0,33	0,34	0,38	0,38
Poissons de mer transformés	2,88	2,54	2,29	2,48	2,21	2,50	2,58	2,77
Fruits de mer	1,95	1,64	1,44	1,57	1,58	1,50	1,38	1,26
<b>Total</b>	<b>9,38</b>	<b>8,60</b>	<b>7,41</b>	<b>8,30</b>	<b>7,71</b>	<b>7,53</b>	<b>7,89</b>	<b>8,12</b>

Source : Statistique Canada, compilation du MAPAQ

Peu d'information a été publiées sur la consommation québécoise de poissons et fruits de mer. L'hypothèse suivante peut cependant être posée : la consommation des Québécois est similaire à celle des autres Canadiens et elle évolue de façon analogue.

9. National Marine Fisheries Service, Office of Science and Technology, *Fisheries of the United States 2012*, septembre 2013.

10. Source : Statistique Canada.

### Les dépenses alimentaires

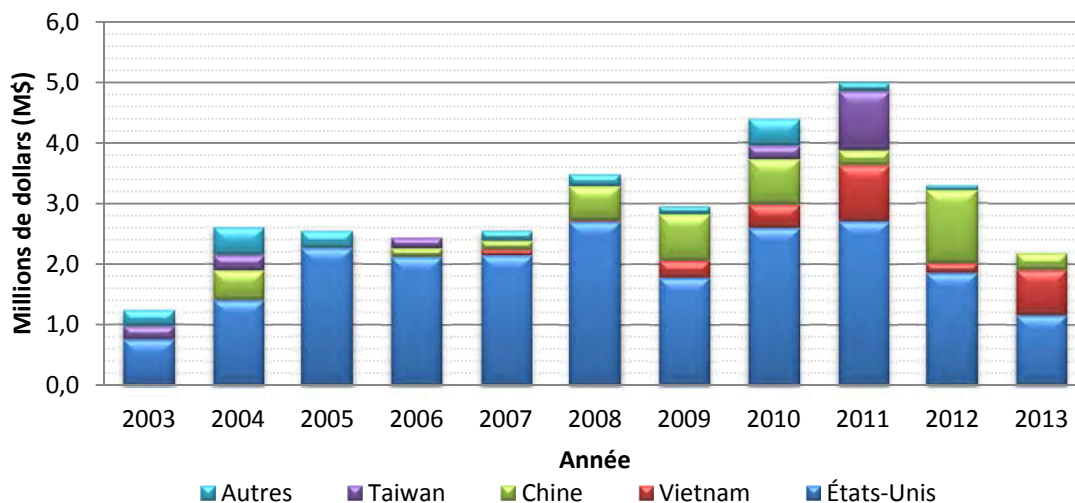
En ce qui concerne les dépenses alimentaires, selon Statistique Canada en 2012, les poissons et fruits de mer représentaient seulement 2,7 % des dépenses alimentaires du consommateur québécois. Ce pourcentage était plutôt de 2,3 %<sup>11</sup> dans l'ensemble des provinces canadiennes.

Selon les données recueillies sur le commerce de détail dans les magasins à grande surface pour le Québec<sup>12</sup>, les ventes de poissons et fruits de mer se chiffraient à 468,3 millions de dollars en 2013, une hausse de 7,0 % par rapport à 2011. Les ventes de poissons et fruits de mer dans les catégories « frais » et « surgelés » atteignaient respectivement 207,3 et 261,1 millions de dollars.

### 4.2.2 Les exportations et les importations

En 2013, la valeur des exportations canadiennes de flétan du Groenland correspondait à 55,5 millions de dollars. Selon la figure 18, les exportations enregistrées au Québec totalisaient 2,2 millions de dollars. Le marché américain demeure le premier marché d'importance, mais on note une croissance des exportations sur les marchés asiatiques (Chine, Vietnam et Taiwan) depuis la fin des années 2000.

**Figure 18 : Valeur des exportations de flétan du Groenland enregistrées au Québec, par destination, des années 2003 à 2013**



Source : Global Trade Atlas, compilation du MAPAQ.

11. Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, dépenses alimentaires détaillées, Canada, régions et provinces, tableau 203-0028.
12. Nielsen, données compilées par le MAPAQ, en excluant les ventes dans les marchés publics, les magasins spécialisés, les dépanneurs et les restaurants (HRI) ainsi que les ventes directes au consommateur.

Le Canada n'est pas un grand importateur de flétan du Groenland. Néanmoins, on constate qu'il importe en quantité notable diverses espèces de flétans au pays, notamment le flétan du Pacifique. En 2013, les importations canadiennes de flétan, toutes espèces confondues, atteignaient 56,3 millions de dollars, et plus de 80 % provenaient des États-Unis<sup>13</sup>.

#### 4.2.3 *Le marché des États-Unis*

Les États-Unis représentent un des plus importants marchés pour les poissons et fruits de mer au monde. Ils demeurent la principale destination des produits canadiens.

En 2012, les débarquements américains se chiffraient à près de 4,4 millions de tonnes, et leur valeur atteignait 5,1 milliards de dollars. Les principales espèces débarquées, si l'on tient compte de leur valeur, sont les crabes (680,7 millions de dollars), les pétoncles (561,3 millions de dollars), les crevettes (490,1 millions de dollars), le saumon (489,1 millions de dollars) et le homard (429,3 millions de dollars)<sup>14</sup>.

Il existe peu d'information sur le marché du flétan du Groenland aux États-Unis, car cette espèce n'occupe pas une position dominante, tant sur le plan de la capture que de la production. Il est cependant possible de comparer le flétan du Groenland aux autres poissons à chair blanche.

La valeur des importations américaines de poissons et fruits de mer s'élevait à 6,7 milliards de dollars en 2012. Celle des importations de poissons plats et de poissons de fond transformés en filets et en darnes frais et congelés totalisait plus de 661,9 millions de dollars la même année.<sup>15</sup>

La valeur de la production américaine de filets de poissons frais ou congelés se chiffrait à 1,7 milliard de dollars. Le filet de goberge d'Alaska est le produit le plus important dans cette catégorie, suivi du filet de saumon et du filet de morue. La production de filets de flétans (toutes espèces de flétan confondues) équivalait à 31,3 millions de dollars en 2012.

---

13. Source : Global Trade Atlas.

14. National Marine Fisheries Service, Office of Science and Technology, *Fisheries of the United States 2008*.

15. *Ibid.*

**Tableau 9 : Production de filets frais et congelés aux États-Unis pour certaines espèces de poissons en 2011 et 2012**

Espèce	2011	2012
	M\$	M\$
Goberge d'Alaska	568,4	642,1
Saumon	448,0	446,9
Morue	173,1	213,0
létans	50,4	31,3
Tilapia	30,3	24,9

Source : National Marine Fisheries Service.

La consommation américaine de poissons et de fruits de mer en équivalent de poids comestible se situait à 6,5 kg par personne en 2012. Il s'agit d'une diminution depuis le sommet de 7,5 kg atteint en 2004. Quant à la consommation de produits frais ou congelés, elle s'élevait à 4,8 kg par personne, une baisse de 3,7 % par rapport à l'année 2011.

**Tableau 10 : Consommation de poissons et fruits de mer aux États-Unis, des années 2002 à 2012**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Produits</b>	<b>kg/personne*</b>										
Frais/congelé	5,0	5,2	5,4	5,3	5,6	5,5	5,4	5,4	5,3	4,9	4,8
Conserves	2,0	2,1	2,0	2,0	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8	1,7	1,6
Autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>7,4</b>	<b>7,5</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>7,3</b>	<b>7,2</b>	<b>6,8</b>	<b>6,5</b>

Source : National Marine Fisheries Service.

\*En équivalent de poids comestible.

Les crevettes sont très populaires aux États-Unis. En 2012, la consommation de crevettes atteignait 1,7 kg par personne. Au même moment, pour la goberge et la morue, la consommation était respectivement de 0,53 kg et de 0,24 kg par personne<sup>16</sup>.

Notons aussi que des années 2009 à 2012, la consommation de tilapia et de pangasius, des poissons d'aquaculture en eaux douces, a augmenté de près de 70 %. Ces espèces occupent maintenant respectivement la quatrième et la sixième place parmi les poissons et fruits de mer que les Américains préfèrent manger.

16 . *Ibid.*

## 5. LES PERSPECTIVES

Selon le Fonds monétaire international<sup>17</sup>, la reprise économique mondiale se raffermi, mais demeure inégale. Bien que les risques de dégradation de l'économie aient diminué globalement, trois facteurs demeurent à surveiller : les risques augmentent dans les pays émergents, l'inflation dans les économies avancées est inférieure aux prévisions et des risques géopolitiques sont réapparues. La croissance devrait être soutenue par un renforcement de la demande extérieure des pays avancés, mais les conditions financières plus difficiles nuiront à la croissance de la demande intérieure. En définitive, les perspectives économiques mondiales s'améliorent, mais la reprise reste fragile.

Comme tous les autres secteurs de l'économie, le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciale doit composer avec cette situation. La libéralisation des échanges commerciaux se poursuivra aussi. À titre d'exemple, le Canada a conclu tout récemment une entente commerciale avec la Corée du Sud, et les pourparlers dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne sont à présent terminés. Dans cet environnement économique, la concurrence continuera à être présente à tous les niveaux, mais elle offrira également des occasions d'affaires pour la croissance des entreprises québécoises.

Dans ce contexte, l'ensemble de la filière industrielle du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales doit faire face à de nombreux défis. Dans ses orientations, le MAPAQ s'est donné comme priorité d'assurer le développement, la compétitivité et la pérennité du secteur. Aussi, dans son plan d'action 2013-2018 pour le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture, il a défini des mesures visant à appuyer l'industrie pour profiter des occasions lui permettant d'assurer son essor.

### 5.1 LE SECTEUR DE LA CAPTURE

L'évolution de l'état de la ressource est le facteur qui influence le plus la capacité de pêche des pêcheurs québécois. Un suivi périodique et rigoureux doit être maintenu afin d'obtenir les meilleures informations possible sur la situation du stock de flétan du Groenland.

Sur le plan des coûts d'exploitation, les frais de carburant constituent l'une des principales dépenses des pêcheurs. À la suite du sommet de près de 140 \$ US le baril atteint à l'été 2008, le prix du pétrole brut sur les marchés internationaux a connu une correction majeure en 2009 pour atteindre un creux de 40 \$ US le baril. Depuis, le prix du pétrole brut a poursuivi sa hausse, ponctuée de fluctuations saisonnières. En 2014, le prix moyen du baril de Brent de la mer du nord atteignait 104 \$, alors que pour le mois de septembre seulement le prix a diminué pour s'établir à 97 \$ le baril<sup>18</sup>.

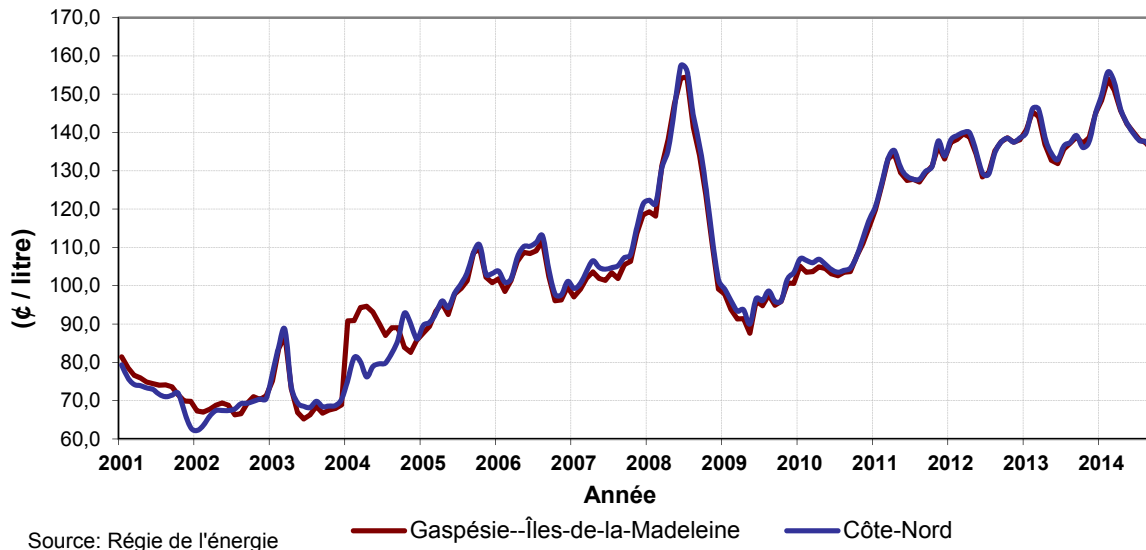
---

17. Fonds monétaire international, *Études économiques et financières – Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2014.

18. U.S. Energy, Information Administration, *Short-Term Energy And Winter Fuels Outlook*, octobre 2014.

Les prix du diesel sur les marchés locaux ont suivi la même tendance. Malgré des fluctuations saisonnières, les prix à la pompe ont poursuivi leur progression (figure 19).

**Figure 19 : Prix du diesel dans les régions administratives de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des années 2001 à 2014**



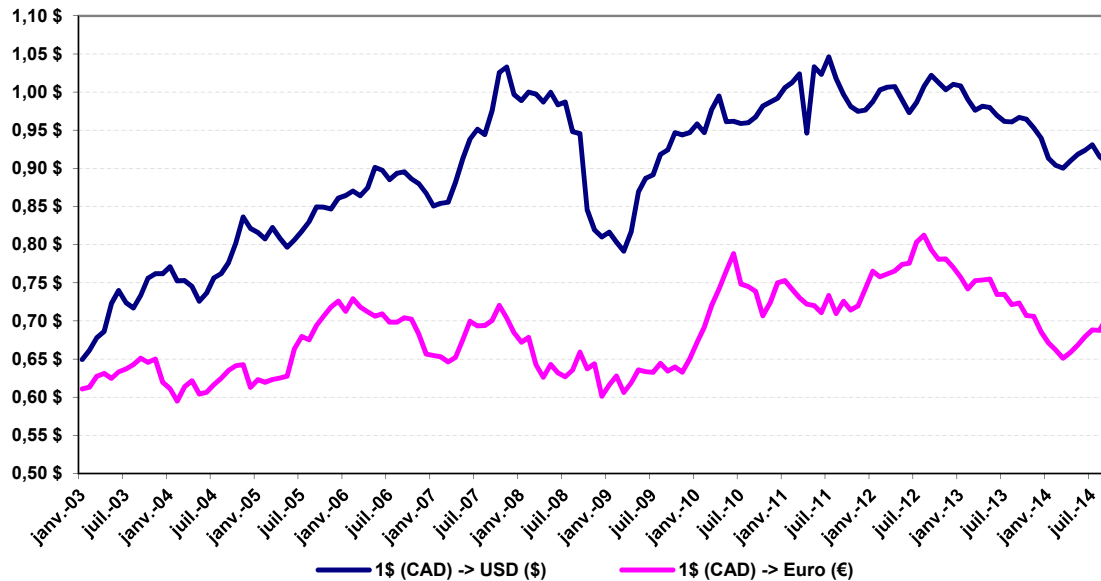
L'augmentation des coûts d'exploitation nuit à la rentabilité des entreprises. Les initiatives de l'industrie visant la réduction de ces coûts constituent une piste de développement. Par exemple, des projets ayant pour objectif de réduire la consommation de carburant ou d'optimiser les engins de pêche pourraient permettre des gains substantiels en efficacité. L'amélioration de la qualité du produit capturé figure également comme option pour accroître la valeur des prises.

## 5.2 LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

Sur le plan économique, les variations du taux de change influencent également la capacité des entreprises à exporter leurs produits. Après la crise financière de l'année 2009, le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain a connu une correction rapide pour s'établir à près de 0,80 \$ US. Par la suite, il s'est apprécié de nouveau pour atteindre la parité au tournant de l'année 2011. Depuis, la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine et à l'euro montre un affaiblissement progressif. Le taux de change actuel avec le dollar américain oscille autour de 0,90 \$ US et 0,70 €.

Pour l'industrie manufacturière, un affaiblissement relatif de la devise nationale peut faciliter les exportations, car le prix converti en devises étrangères est plus faible et donc plus attractif pour les acheteurs. Cependant, les coûts des intrants importés, par exemple le coût de la machinerie ou de l'installation d'infrastructures technologiques, deviennent plus élevés.

**Figure 20 : Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro, des années 2003 à 2014**



Source: Banque du Canada, compilation du MAPAQ

Les entreprises de transformation de produits marins du Québec devront néanmoins faire face à une concurrence accrue ainsi qu'à une raréfaction de la main-d'œuvre disponible. L'enjeu de la productivité des entreprises devient donc incontournable. Celle-ci passe notamment par une modernisation de l'équipement des usines pour assurer leur capacité concurrentielle et leur pérennité.

Enfin, les acheteurs et les consommateurs de produits aquatiques au Québec et ailleurs sont de plus en plus exigeants quant à la qualité et à l'innocuité des produits. Les entreprises doivent s'adapter à de nouvelles normes qui visent à assurer aux acheteurs et aux consommateurs l'accès à des produits qui répondent à leurs exigences. L'obtention de certifications de qualité reconnues internationalement telles que Global Food Safety Initiative, Safe Quality Food ou British Retail Consortium devient ainsi un avantage par rapport à la concurrence et peut ouvrir de nouveaux marchés plus lucratifs.

La fabrication de produits de deuxième et de troisième transformation offre par ailleurs un potentiel économique intéressant pour les entreprises. Le développement de ces produits apporte une valeur ajoutée supplémentaire à la transformation de produits aquatiques et permet un accroissement des revenus. Ces produits peuvent être destinés à un marché local ou extérieur.

Finalement, la valorisation des coproduits issus de la transformation offre la possibilité d'améliorer les rendements, de réduire les pertes et d'accroître la performance globale des usines.

### 5.3 LA COMMERCIALISATION

La production d'espèces qui font compétition aux poissons de fond, notamment en provenance d'Asie et de l'aquaculture, est importante. Les produits fabriqués à partir d'espèces telles que le tilapia ou le pangasius sont offerts en abondance et souvent à des prix concurrentiels sur les marchés.

Les produits aquatiques font ainsi face à une forte compétition sur le marché du Québec avec la présence accrue de produits importés. Il est important d'augmenter la notoriété et la visibilité des produits aquatiques québécois pour amener les consommateurs d'ici à les choisir et pour accroître ainsi la part de ces produits dans les achats. La concurrence internationale continuera également à s'accroître, tandis que les consommateurs deviennent de plus en plus exigeants quant à la durabilité des pratiques de pêche et à la qualité du produit.

L'écocertification de la pêche au flétan du Groenland constitue également une avenue de développement pour maintenir et développer l'accès aux différents marchés pour ses produits dérivés. Au Québec, la crevette nordique, le crabe des neiges du sud du golfe et le homard des Îles-de-la-Madeleine ont obtenu un label d'écocertification garantissant les pratiques durables de la pêche. Bien que ce processus d'écocertification ne soit pas simple, il permet d'une part de maintenir l'accès aux marchés traditionnels et, d'autre part, d'offrir des occasions sur de nouveaux marchés.

L'image des produits du flétan du Groenland pourrait être rehaussée par la mise en valeur des avantages pour la santé de consommer des poissons et fruits de mer. Bien que la teneur en acides gras oméga-3 du flétan du Groenland soit moins importante que celle du maquereau, du hareng ou du saumon, elle demeure somme toute considérable. De plus en plus recherchées par les consommateurs avertis et soucieux de leur santé, ces qualités permettraient au flétan du Groenland de se différencier sur les marchés locaux et étrangers.

**Tableau 11 : Teneur en acides gras oméga-3 de certains poissons de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent<sup>1</sup>**

Espèce	Teneur en acides gras oméga-3 <sup>1</sup>
	(mg)
Maquereau bleu	9 537
Saumon Atlantique d'élevage	4 233
Truite arc-en-ciel	3 282
Anguille d'Amérique	2 422
<u>Flétan du Groenland</u>	<u>2 032</u>
Éperlan arc-en-ciel	1 445
Alose savoureuse	1 080

Source : Guide alimentaire du Saint-Laurent.

<sup>1</sup> Portion de 180 g.

Ainsi, le flétan du Groenland est une espèce marine de qualité qui possède de nombreuses caractéristiques offrant la possibilité d'en faire un produit apprécié des consommateurs québécois et étrangers. L'industrie du Québec doit poursuivre ses efforts en collaboration avec ses partenaires pour développer le potentiel de cette filière.

## BIBLIOGRAPHIE

- AC NIELSEN CANADA. *Dépenses alimentaires des Québécois*, 2013, compilation de la Direction des études et des perspectives économiques du MAPAQ.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. *Études économiques et financières – Perspectives de l'économie mondiale*, [en ligne], 2014. [<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/textf.pdf>].
- NATIONAL MARINE FISHERIES SERVICE. *Fisheries of the United States 2012*, [en ligne], septembre 2013. [<http://www.st.nmfs.noaa.gov/Assets/commercial/fus/fus12/FUS2012.pdf>].
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Évaluation du stock de flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2012*, [en ligne], 2013. [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/library/348844.pdf>].
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Mise à jour des principaux indicateurs de l'état du stock de flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2013*, [en ligne], 2013. [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/351129.pdf>].
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Avis sur un niveau acceptable des captures de flétan du Groenland du golfe du Saint-Laurent pour la saison de pêche 2014-2015*, 2014.
- SAINT-LAURENT VISION 2000. *Le guide alimentaire du Saint-Laurent – Un guide sur le potentiel alimentaire des ressources aquatiques du Saint-Laurent*, [en ligne], 2003. [[http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1295\\_GuideAlimentStLaurent.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1295_GuideAlimentStLaurent.pdf)].
- U.S. ENERGY, Information Administration, *Short-Term Energy And Winter Fuels Outlook*, [en ligne], octobre 2014, [<http://www.eia.gov/forecasts/steo/>].

### Banques de données

- BANQUE DU CANADA. *Moyennes mensuelles des taux de change — dix dernières années*, [en ligne]. [<http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/moyennes-mensuelles-dix-dernieres-annees/>]
- GLOBAL TRADE ATLAS. *Banque de données sur le commerce international*.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. *Banque de données sur la pêche commerciale*, [en ligne]. [<http://www.fao.org/fishery/statistics/global-capture-production/fr>].

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – RÉGION DU QUÉBEC. *Banque de données sur les pêches maritimes*.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – RÉGION DU GOLFE. *Rapport des contingents du golfe*, [en ligne]. [<http://www.glf.dfo-mpo.qc.ca/Golfe/Rapport-contingents/Enquete>].

RÉGIE DE L'ÉNERGIE. *Prix des produits pétroliers*, [en ligne]. [[http://www.regie-energie.qc.ca/energie/petrole\\_tarifs.php](http://www.regie-energie.qc.ca/energie/petrole_tarifs.php)].

